

CONVOCACTION

Date : 28 juin 2024
Affichée le : 28 juin 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32
Pouvoirs : 6
Absent : 1

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :
12 juillet 2024

DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Gérard BRUNELPouvoir à M. Joël MOREAU
M. François DELAISPouvoir à Mme Julita SALBERT
M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à Mme Sophie GUILHAUME
Mme Sophie ALEXANDRE-CARBONPouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Edwin LEGRISPouvoir à Mme Carine PELEGRIN

Absent

Mme Armelle CHAPALAIN

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-07-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°61-2024 à n°72-2024.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°61-2023 à n°72-2023 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2024-07-02

Rapport n° 2 – Décision modificative n°1 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2024 de la Ville dont le tableau est ci-annexé. Celle-ci s'élève à la somme 733 519,35 €, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 689 719,35 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 43 800,00 €

Délibération : n° 2024-07-03

Rapport n° 3 – Contribution financière exceptionnelle au SIPIAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 31 voix pour,

- **décide** l'attribution d'une contribution financière exceptionnelle à hauteur maximum de 269 195,96 € à verser au SIPIAP.

Délibération : n° 2024-07-04

Rapport n° 4 – Annulation de la subvention au titre de la surcharge foncière à Immobilière 3F pour le projet de 64 logements locatifs sociaux au 112 avenue des Bonshommes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **annule** l'octroi d'une subvention de 275 200 € à la Société Immobilière 3F au titre de la surcharge foncière, étalée sur 3 exercices, dans le cadre de l'opération sociale du 112 avenue des Bonshommes le projet immobilier ayant été abandonné par cet aménageur.
- **annule** en conséquence la délibération du Conseil Municipal n°2020-12-24 du 10 décembre 2020.

Délibération : n° 2024-07-05

Rapport n° 5 – Modification de tarifs 2024 - Salles municipales centre associatif Françoise Bonn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les modifications telles que présentées dans la délibération pour la location de salles municipales au Centre associatif Françoise Bonn.
- **dit** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter de leur approbation par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2024-07-06

Rapport n° 6 – Signature du renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de la ville au syndicat intercommunal de transport d'élèves des secteurs scolaires de L'Isle-Adam et de Beaumont-sur-Oise (S.I.T.E.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de catégorie B relevant de la filière administrative, à raison de 50% de la durée légale hebdomadaire du temps de travail, pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter du 16 juillet 2024.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2024-07-07

Rapport n° 7 – Création d'activité accessoire publique en cumul d'emploi et fixation de la rémunération pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et du service en restauration aux événements organisés par le service communication, évènementiel et relations associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **crée** une activité accessoire publique en cumul d'emploi pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et du service en restauration aux événements organisés par le service communication,

évènementiel et relations associations, dans la limite d'une durée moyenne maximale cumulée de 15 heures mensuelles.

- **fixe** la rémunération par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté en cumul d'emploi sont inscrits au budget primitif 2024 au chapitre concerné et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2024-07-08

Rapport n° 8 – Modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve**, pour faire face aux besoins des services visant à assurer le bon fonctionnement de la Ville, les créations de :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet,
 - Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, ouverts aux agents contractuels le cas échéant.
- **adopte** la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	8	9
Technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	3

- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2024 au chapitre concerné et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2024-07-09

Rapport n° 9 – Modification du tableau des emplois - Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** la création de 58 emplois contractuels non permanents à temps complet sur le fondement de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique (besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité).
- **autorise** la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Emplois non cités à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
---------	-----------------------------------	--------------------	--------------------

sans	Catégorie C	0	54
	Catégorie B	0	4

- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2024 au chapitre concerné et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2024-07-10

Rapport n° 10 –Groupement de commandes relatif au marché public d’assurances de la ville et du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **accepte** la constitution d’un groupement de commandes entre la ville de L’Isle-Adam et le CCAS de L’Isle-Adam en vue de la passation du marché public de prestations de services d’assurances.
- **désigne** la commission d’appel d’offres du coordonnateur (Ville de L’Isle-Adam) comme commission d’appel d’offres du groupement.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Délibération : n° 2024-07-11

Rapport n° 11 – Adhésion au groupement d’intérêt public de la mission locale cœur Val-d’Oise (MLCVO).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **approuve** l’adhésion de la commune de L’Isle-Adam au Groupement d’Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val-d’Oise (MLCVO).
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2024-07-12

Rapport n° 12 – Modification du règlement de fonctionnement des EAJE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des EAJE.

Délibération : n° 2024-07-13

Rapport n° 13 – Mise en place d’une convention avec Madame A., la CCVO3F et la ville de L’Isle-Adam pour la pose d’une caméra de vidéoprotection sur la façade d’un immeuble privé sis 2 grande rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **approuve** la conclusion d’une convention entre Madame A., la CCVO3F et la Ville de L’Isle-Adam pour la pose d’une caméra de vidéoprotection sur la façade d’un immeuble privé.

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Maire,



Sébastien PONIATOWSKI